



## BTSA Aménagements paysagers

### À savoir

Le BTSA Aménagements paysagers forme à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation.

Le titulaire de ce BTSA conçoit, crée et aménage des espaces paysagers. Le diplômé est capable d'analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements en vue de le mettre en valeur avec de nouvelles plantations. Il réalise des mesures topographiques et des plans d'aménagement. Il établit des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères. Il propose un entretien adapté. Il organise le travail de l'équipe de jardiniers qu'il encadre. Il sait planifier des travaux, gérer des équipes et surveiller l'avancement d'un chantier.

Le technicien peut être employé dans une entreprise du paysage, en bureau d'études ou dans une collectivité territoriale.

Il occupe des fonctions de conducteur de travaux, responsable gestion des espaces verts ou concepteur de paysage selon la taille et la nature de la structure qui l'emploie.

### Les admissions

Le BTSA aménagements paysagers est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat : bac professionnel, bac technologique, bac général.

Accès sur dossier, via Parcoursup.

### Les poursuites d'études

Le BTSA permet une insertion professionnelle.

Le diplômé peut compléter la formation par des certificats de spécialisation ou suivre un autre BTSA en 1 an.

Un bon dossier permet de poursuivre en licence professionnelle dans les domaines tels que la conduite de projets et de chantiers, l'infographie paysagère ou en classe préparatoire post BTSA pour intégrer une école d'ingénieur ou les écoles nationales supérieures de paysage afin d'obtenir le diplôme d'Etat de paysagiste.

### Les attendus de "Parcoursup"

- S'intéresser aux métiers de l'aménagement des espaces paysagers et de la réalisation de jardins.
- S'intéresser à l'environnement, aux végétaux et au cadre de vie.
- Disposer de compétences scientifiques, technologiques et numériques pour interpréter et exploiter les informations relatives aux aménagements d'espaces paysagers et à leur contexte.
- Disposer de compétences technologiques ou professionnelles en vue de la réalisation d'infrastructures et de l'utilisation d'équipements techniques en sécurité sur le terrain.
- Disposer de capacités de prise de décisions, d'organisation et d'autonomie.
- Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale pour communiquer et argumenter.
- Disposer de compétences collaboratives et d'animation d'équipe dans le cadre d'une démarche de projet pluritechnique.

